

Logiciels libres

et

licences libres

April
promouvoir et défendre
le logiciel libre

Logiciels libres et licences libres

- **La définition des logiciels libres**
- **Le choix des logiciels libres**
- **Les licences libres**



Logiciels libres et licences libres

La définition des logiciels libres

La définition des logiciels libres



VS



La définition des logiciels libres

Etudier

Distribuer



Executer

Modifier

La définition des logiciels libres

OPEN SOURCE / LOGICIEL LIBRE

La définition des logiciels libres



Logiciels libres et licences libres

Le choix des logiciels libres

Le choix des logiciels libres

Pour les développeurs :

- **Lutte contre les abus de position dominante**
- **Sécurité des systèmes par l'accès au code source**
- **une garantie d'interopérabilité avec les autres logiciels**
-

Le choix des logiciels libres

Interopérabilité "Travailler ensemble"



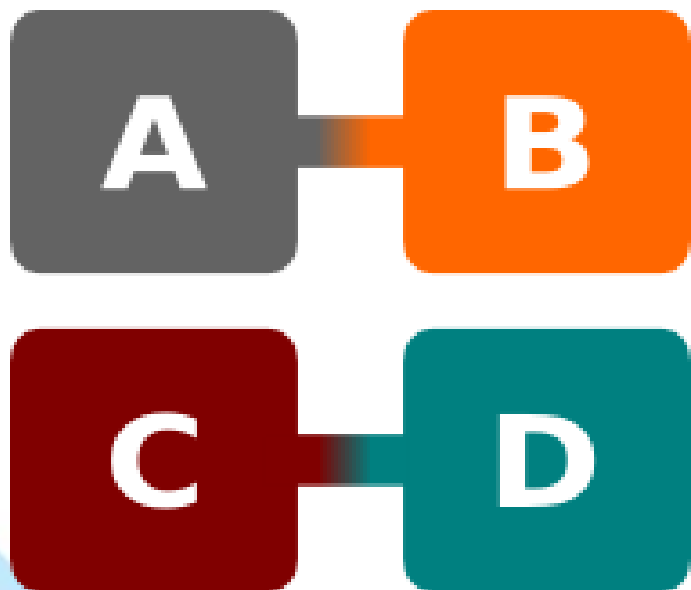
<http://strasbourg.unef.fr>

Le choix des logiciels libres

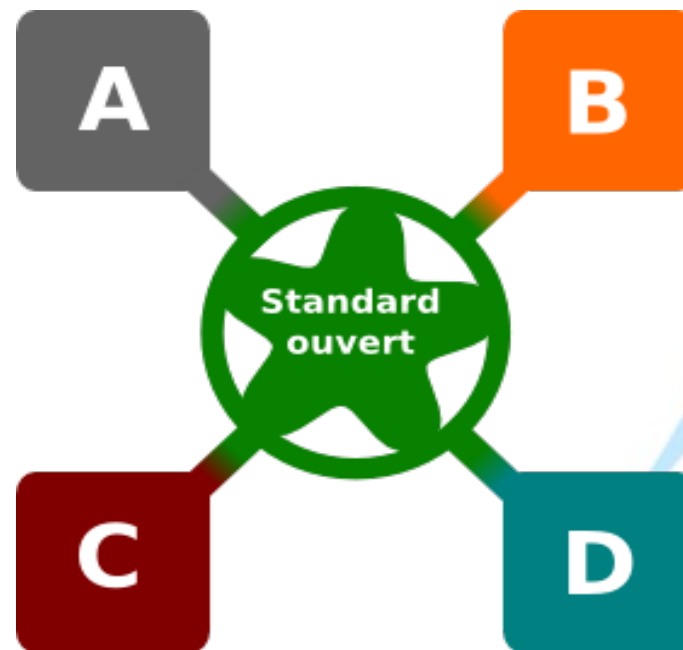
- **Capacité d'éléments**
- **À échanger des données**
- **À utiliser mutuellement les données**
- **Par le recours à des standards ouverts de communication**

Le choix des logiciels libres

Compatibilité



Interopérabilité



Le choix des logiciels libres

Un droit à l'interopérabilité

- Une obligation d'information du consommateur
- Une obligation de ne pas faire obstacle à l'interopérabilité
 - = par la communication des informations essentielles aux développeurs

Le choix des logiciels libres

L.331-32 Code de la propriété intellectuelle

Tout éditeur de logiciel, tout fabricant de système technique et tout exploitant de service peut, en cas de refus d'accès aux informations essentielles à l'interopérabilité, demander à la Haute Autorité de garantir l'interopérabilité des systèmes et des services existants, dans le respect des droits des parties, et d'obtenir du titulaire des droits sur la mesure technique les informations essentielles à cette interopérabilité. (...)

On entend par informations essentielles à l'interopérabilité la documentation technique et les interfaces de programmation nécessaires pour permettre à un dispositif technique d'accéder (...)

Le choix des logiciels libres

Exemple concret :

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage

14 février 2019



Logiciels libres et licences libres

Exemple concret :

**Lecture de l'ensemble des formats
multimédias**



Logiciels libres et licences libres

Exemple concret :

Apple CarPlay



Siri

Pour activer Siri, maintenez enfoncé le bouton de contrôle vocal sur le volant.



Un toucher

Si votre véhicule équipé de CarPlay dispose d'un écran tactile, vous pouvez utiliser celui-ci pour contrôler CarPlay.



Un geste

CarPlay communique avec les molettes, cadrans ou boutons du véhicule. Tout ce qui agit sur votre écran interagit avec CarPlay.

<https://www.apple.com/fr/ios/carplay/>

Logiciels libres et licences libres

Exemple concret :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLANBIM 2022
Généraliser l'usage du numérique dans le bâtiment

Concrétiser
la transformation numérique
du bâtiment
PLANBIM 2022

+ Découvrir les actions

Les acteurs sont désormais convaincus qu'elle apportera **des progrès majeurs et considérables pour la filière et fera naître un écosystème de services innovants** pour les professionnels et les particuliers qui emportera des gains de productivité et de qualité importants sur toute la vie d'un bâtiment : sa programmation, sa conception, sa construction, sa rénovation, son exploitation, sa gestion et sa maintenance.

Actualités

BIM Tour 2022

20.06.2020
Action 7 du Plan BIM 2022 : permettre aux acteurs d'échanger au niveau local

+ Toutes les actualités

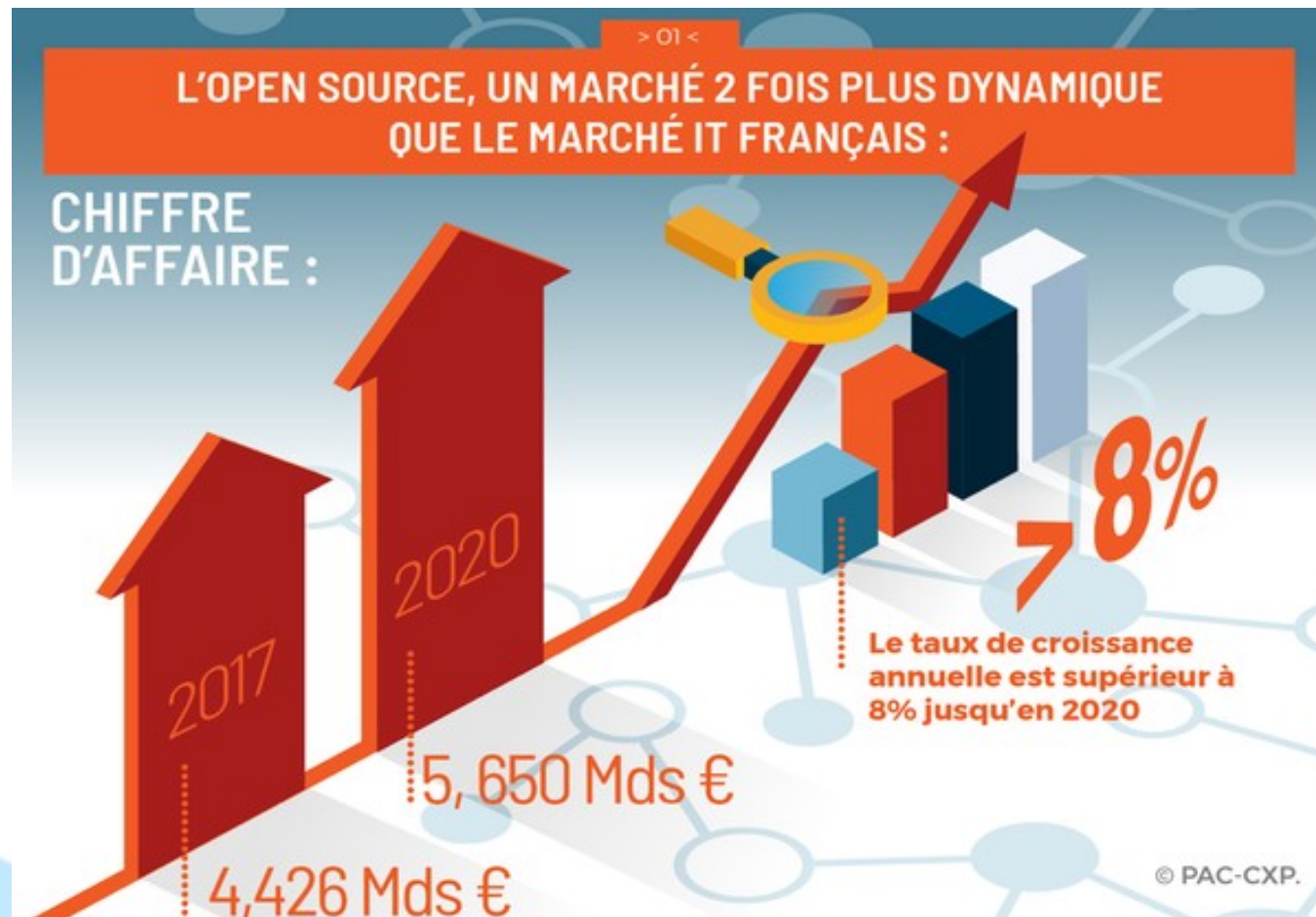
MENU

f
t
in

avascriptvoid(0)

Logiciels libres et licences libres

Un emploi :



<https://cnll.fr/news/resultats-enquete-annuelle-2017/>

Le choix des logiciels libres

Pour les développeurs :

- **Liberté**
 - **Pérennité**
 - **Sécurité**
 - **Interopérabilité**
- **Mais comment protéger les droits sur le logiciel ?**

Logiciels libres et licences libres

Les licences libres

Les licences libres

Art. L.111-1 CPI :

L'auteur d'une oeuvre de l'esprit jouit sur cette oeuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial, (...)

Les licences libres

Art. L.112-2 CPI :

Sont considérés notamment comme oeuvres de l'esprit au sens du présent code : (...)

13° Les logiciels, y compris le matériel de conception préparatoire ;

Les licences libres

Logiciel

=

Oeuvre de l'esprit

=

Protection par le droit d'auteur

Les licences libres

COPYRIGHT / COPYLEFT
Interdiction / Autorisation

Les licences libres

GNU GPL

Licence publique générale GNU

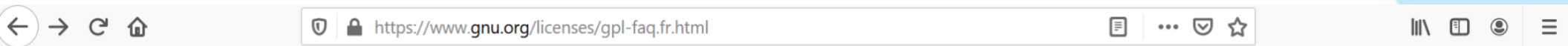


Les licences libres

- **Droit de modifier le code, de l'étudier, de le modifier et de redistribuer**
- **Droit de redistribuer garanti si l'utilisateur fournit le code source de la version modifiée.**
- **Copies modifiées distribuées aussi sous GPL**



Les licences libres



- [Est-ce que la GPL m'autorise à faire payer des exemplaires de mon programme ?](#)
- [La GPL me permet-elle de réclamer une redevance pour le téléchargement d'un programme sur mon site de distribution ?](#)
- [Est-ce que la GPL m'autorise à exiger que quiconque reçoit le logiciel m'en informe ou me verse une redevance ?](#)
- [Si je distribue un programme régi par la GPL contre redevance, suis-je obligé de le mettre aussi à disposition du public gratuitement ?](#)
- [La GPL me permet-elle de distribuer une copie sous accord de non-divulgence ?](#)
- [La GPL me permet-elle de distribuer une version modifiée ou beta sous accord de non-divulgence ?](#)
- [La GPL me permet-elle de développer une version modifiée sous accord de non-divulgence ?](#)
- [Pourquoi la GPL exige-t-elle d'inclure une copie de la GPL dans chaque copie du programme ?](#)
- [Et si mon programme n'est pas très long ?](#)
- [Suis-je obligé de revendiquer un copyright sur les modifications que j'apporte à un programme régi par la GPL ?](#)
- [Que dit la GPL sur la traduction d'un morceau de code dans un autre langage de programmation ?](#)
- [Si un programme combine du code du domaine public et du code régi par la GPL, puis-je prendre le code appartenant au domaine public et l'utiliser comme tel ?](#)
- [Je veux que mon travail soit reconnu. Je veux que les gens sachent ce que j'ai écrit. Peut-on encore me donner crédit si j'utilise la GPL ?](#)
- [Est-ce que la GPL m'autorise à ajouter des clauses exigeant une citation ou un remerciement dans les articles scientifiques qui utilisent un logiciel régi par la GPL ou les données produites par un tel logiciel ?](#)
- [Puis-je ôter le préambule de la GPL, ou la section « Comment appliquer ces stipulations à vos nouveaux programmes », pour économiser de l'espace ?](#)
- [Qu'entendez-vous par « deux licences compatibles » ?](#)
- [Que veut dire « licence compatible avec la GPL » ?](#)
- [Pourquoi la licence BSD d'origine est-elle incompatible avec la GPL ?](#)



Les licences libres

LGPL

- autorise à lier le programme à du code non LGPL
- toute modification de code source dans la bibliothèque LGPL devra être également publiée sous la licence LGPL



Les licences libres

CREATIVES COMMONS

▪ **ATTRIBUTION**

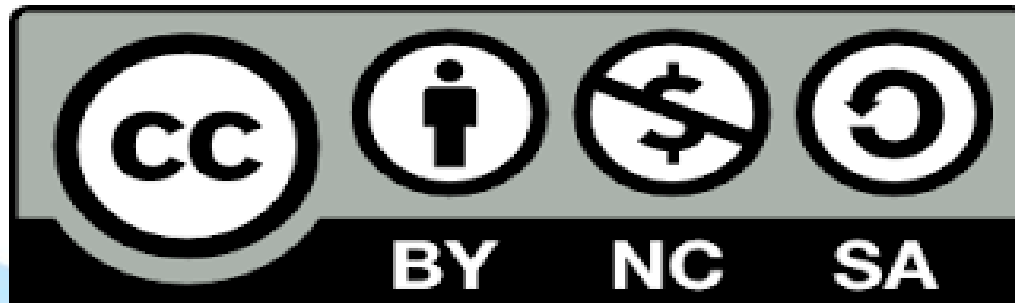


▪ **PAS D'UTILISATION COMMERCIALE**



▪ **PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS**

▪ **PAS DE MODIFICATION**



Les licences libres

CeCILL

Licence française de logiciel libre

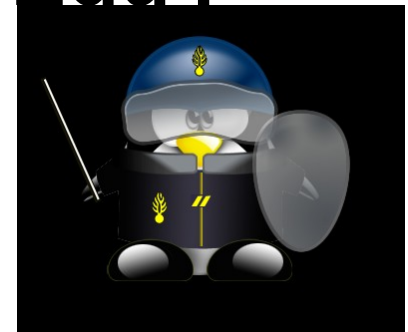
Logiciels libres et licences libres

Violation de la licence :

CA PARIS, 16 septembre 2009

société Edu4 a fourni à un client une version modifiée logiciel libre VNC (GPL) de prise de contrôle des ordinateurs à distance, sans l'en informer

= résolution du marché aux torts de Edu4



Logiciels libres et licences libres

Violation de la licence :

TGI PARIS 21 juin 2019 : Entr'ouvert / Orange

logiciel Lasso (GPL V.2), bibliothèque de gestion d'identité pour authentification unique utilisé dans appel d'offre portail "mon service public"

pas une contrefaçon mais violation contrat



Merci à tous